

Horaire provisoire

L'horaire est sujet à changement sans préavis. Les sessions auront lieu uniquement lorsque le nombre de patineurs inscrits sera suffisant.

Heures	L	M	Me	J	V	Heures	S	D
17h15 à 18h05	A	G	A	B	A	8h15 à 9h05	B	
<i>Temps de surfaceuse</i>								
18h15 à 19h05	C	D	G	D	C	9h15 à 10h05	G	
<i>Temps de surfaceuse</i>								
19h15 à 20h05	E	F	C	F	E	10h15 à 11h05	D	
<i>Temps de surfaceuse</i>								
20h15 à 21h05	H	E	H	E	H	11h15 à 12h05	F	
						12h15 à 13h05		I

Prenez note des changements suivants :

Le samedi 11 mai 2019 aucune séance de patin pour tous les forfaits en raison de la tenue de la session de tests centralisés et danses diamants qui se tiendra à St-Étienne.

- Les forfaits prévus le samedi 11 mai 2019 auront lieu le dimanche 28 avril 2019 de 8h15 à 12h15 sur la glace standard (à reconformer).

Le samedi 20 avril 2019 aucune séance de patin pour tous les forfaits.

- Les forfaits prévus le samedi 20 avril 2019 auront lieu le dimanche 14 avril 2019 de 8h15 à 12h15 sur la glace standard.

Attention les forfaits se tiendront majoritairement sur la glace Olympique sauf aux dates suivantes où ils dérouleront sur la glace standard, et ce, aux mêmes heures :

- Samedi 13 avril 2019
- Vendredi 19 avril 2019
- Samedi 27 avril 2019
- Samedi 4 mai 2019
- Tous les forfaits du groupe I du 14 avril 2019 au 12 mai 2019 (Patinage Plus cours avec circuits)

Notes importantes

- Le nombre de places pour tous les groupes sera limité.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de compléter les groupes par des patineurs plus avancés.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de placer des patineurs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité dans les groupes.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de faire tout changement nécessaire pour la bonne marche de la session de prolongation. Le niveau de test sera respecté.
- Notez qu'il sera possible d'acheter des parcelles au début de chaque période, tout dépendant des places libres, au coût de 8\$ pour les patineurs inscrits et 10\$ pour les autres patineurs (priorité aux patineurs inscrits).
- En cas d'absence du participant, celui-ci ne pourra reprendre ni échanger sa session d'entraînement.
- Les coûts associés aux services d'un entraîneur privé sont aux frais du patineur.
- Les confirmations d'inscriptions seront envoyées par courriel aux patineurs et aux entraîneurs, veuillez inscrire une adresse de courriel valide dans le formulaire d'inscription.



CPA St-Étienne

vous invite

à la prolongation de saison 2019

SESSION 1

Du lundi 8 avril 2019 au samedi 18 mai 2019



Endroit : CENTRE BRUNO-VERRET (ARÉNA)
3030, route Lagueux, Saint-Étienne-de-Lauzon
G6J 1K5

Programmation de la **Session 2** disponible à la fin mars
Cinq semaines du 20 mai au 21 juin 2019

Renseignements généraux

Personne responsable de la prolongation Session 1

Patrick Sirois, président

CPA St-Étienne

C.P. 38065

Lévis, Québec G6J 1S2

(418) 907-9529

informations@cpast-etienne.ca

cpast-etienne.ca

Session de tests

Les sessions de tests de la région sont prévues entre le 27 avril 2019 et le 18 mai 2019. Cependant, pour les patineurs inscrits à la prolongation Session 1 du CPA St-Étienne, la session de tests intermédiaires se tiendra le 12 mai 2019 à Ste-Foy et la session de tests centralisés et de danses diamants se tiendra à St-Étienne le 11 mai 2019. La date limite pour la remise des feuilles de tests pour les tests intermédiaires et centralisés accompagnées du paiement est le 20 avril 2019 sauf pour les tests de danses diamants la date limite d'inscription est le 11 avril 2019.

Les coûts des frais d'inscription aux tests de 12\$ sont assumés par le patineur. En plus de ces frais d'inscription, un montant de 15\$ par partie de test doit être ajouté et payé par le patineur pour différents frais administratifs.

Règlements

Chaque patineur doit être ponctuel et signifier sa présence à la personne responsable. Le CPA St-Étienne peut suspendre sans remboursement tout patineur qui ne respectera pas les directives du CPA St-Étienne et de ses responsables ou dont les agissements seront considérés dangereux pour la sécurité des autres patineurs.

Politique de remboursement

Pour toute annulation après le 24 mars 2019, des frais d'administration de 25% seront déduits du montant total à payer.

Aucun remboursement possible après le début des activités de la Session 1 de la prolongation de saison.

Inscriptions après la date limite

Toute demande d'inscription présentée ou reçue après le 24 mars 2019 impliquera des frais additionnels de 25 \$ (sceau de la poste).

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du CPA St-Étienne et doit être posté à l'adresse suivante :

Patrick Sirois, président

CPA St-Étienne

C.P. 38065

Lévis, Québec G6J 1S2

Le chèque doit couvrir la totalité des frais d'inscription et doit être daté au plus tard du 24 mars 2019.

Forfaits et Tarification

Forfaits	Fréquence par semaine	Tarifs
A Star 1, Star 2	3	145\$
B Patinage plus (cours privé) et Star 1	2	100\$
C Star 3, Star 4, Star 5 et Pré-juvénile	3	145\$
D Star 5 et plus	3	145\$
E Senior bronze et plus	4	190\$
F Danses et Habiletés (priorité aux danses les plus élevées)	3	145\$
G Star 2, Star 3, Star 4	3	145\$
H Star 5 et plus	3	145\$
I Patinage Plus (cours avec circuits 60 places disponibles)	1	65\$

Tous les patineurs doivent avoir un entraîneur privé et doivent assumer les coûts associés aux services de cet entraîneur. Patineur Star 1 doit avoir complété l'étape 5 et le patineur Patinage plus doit être accompagné de son entraîneur en tout temps sur la patinoire.

CPA St-Étienne Inscription Prolongation 2019 – Session 1

Informations Patineur

SVP Écrire lisiblement

Nom du patineur

Age

Courriel

Catégorie

Numéro de téléphone

Club d'appartenance : _____

Informations Entraîneur

Entraîneur : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Forfait (**Encercler** votre choix de forfait) **A B C D E F G H I**

Coût total (paiement à joindre avec l'inscription) :

\$